



MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt

Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0

Téléphone : 418 775-6485 Télécopieur : 418 775-3591

www.municipalite.grand-metis.qc.ca

PROCÈS-VERBAL de la séance **extraordinaire** du 19 septembre 2024, tenue à 19 h 00 à la salle du conseil, sise au 70, chemin Kempt, Grand-Métis.

Sont présents :

1-		4-	Lucienne V. Ouellet
2-	Philippe Carroll	5-	
3-	Jocelyn Fournier	6-	Anne-Marie Martel

Sont absents :

1-	Suzie Ouellet	4-	
2-		5-	Jacques Vachon
3-		6-	

Formant quorum sous la présidence de M. Marc-André Larrivée, maire.

Mme Cathy Ouellet, directrice-générale et greffière-trésorière est aussi présente.

1. MOT DE BIENVENUE

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Certificat de la greffière-trésorière.

Je soussignée, Cathy Ouellet directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil les 17 et 18 septembre 2024, soit au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

Cathy Ouellet

Directrice générale et greffière-trésorière

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-09-115 Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE _ PROJET D'ASPHALTAGE DU CHEMIN KEMPT

- ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engagent à les respecter ;
- ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;
- ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;
- ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- ATTENDU QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Grand-Métis choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame Cathy Ouellet, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

2024-09-116 sur la proposition de madame Anne-Marie Martel , appuyée par monsieur Jocelyn Fournier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Cathy Ouellet est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

3.2. DEMANDE DE SERVICE D'INGÉNIERIE AUPRÈS DE LA FIRME AQUA INGENIUM DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des montants restant au solde de la TECQ 2019-2023 ;

ATTENDU QUE la dernière programmation acceptée par le Ministère autorise le creusage des fossés et du rechargement granulaire supplémentaire dans la route de l'Anse des Morts;

ATTENDU QUE les ingénieurs d'Aqua Ingénium ont été impliqué depuis le début dans les travaux effectués sur la route de l'Anse des Morts dans le cadre des premières programmations de la TECQ 2019-2023 et par conséquent, il serait adéquat que ceux-ci soient mandatés pour effectuer l'ensemble des travaux restants ;

POUR CES MOTIFS,

2024-09-117 sur la proposition de monsieur Philippe Carroll, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis mandate la firme d'ingénierie Aqua Ingénium pour effectuer les travaux mentionnés à la dernière programmation de la TECQ 2019-2023.

Adoptée

3.3. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE AMG2024-9060-01 DE LA MRC DE LA MITIS DANS LE CADRE DU PROJET D'URBANISATION DU CHEMIN KEMPT CONCERNANT LE PLAN V01

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du plan V01 émis par le service d'urbanisme de la MRC de la Mitis dans le cadre du projet d'urbanisation du chemin Kempt et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités mentionnés dans l'offre de service AMG2024-9060-01 émis par le Directeur de l'aménagement de la MRC de la Mitis tel que :

- les dispositions particulières au lotissement de terrains situés du côté extérieur d'une rue en courbe;
- la configuration des intersections;
- la distance d'une voie de circulation par rapport à un cours d'eau ou un lac;
- la configuration des impasses (cul-de-sac);
- les particularités des milieux humides qui s'y trouvent;

et que ceux-ci s'engagent à les respecter tout comme à respecter chacun des règlements d'urbanisme en vigueur ;

POUR CES MOTIFS,

2024-09-118

il est proposé par monsieur Philippe Carroll, et est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis accepte l'offre de service AMG2024-9060-01 incluant le PlanV01 proposé par la MRC de la Mitis.

Adoptée

3.4. SIGNATURE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION, DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL ADOPTÉE LE 9 SEPTEMBRE 2024

La directrice générale demande aux membres du conseil de lui remettre la copie de la politique signée et ce, avant le 27 septembre 2024, pour dépôt aux dossiers de ceux-ci, afin de respecter la loi encadrant cette politique.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

5. TRAVAUX MUNICIPAUX / VOIRIE

5.1. HORAIRE HIVERNALE DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grand-Métis engage monsieur Marc-André Migneault, responsable des travaux publics, de façon saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale approche et que les travaux de voiries ont considérablement diminués;

POUR CES MOTIFS,

2024-09-119

il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le retour à temps partiel du responsable des travaux publics, à raison de 10 heures par semaine et ce, à compter du lundi 21 octobre 2024.

Adoptée

6. URBANISME

6.1. MODIFICATION DES SERVICES D'URBANISME

La directrice générale avise les membres du conseil de la réponse des services d'urbanisme de la MRC de la Mitis, suite aux problématiques survenus précédemment avec l'inspecteur attiré à la municipalité.

Voici la réponse obtenue suite aux demandes de notre municipalité :

« Nous allons travailler sur une offre renouvelée en termes d'inspection.

Sylvain ne sera donc plus l'inspecteur attiré pour Grand-Métis.

Tel que précisé à l'entente de service, tous les inspecteurs de la MRC de la Mitis sont habilités à évoluer comme inspecteur dans toutes les municipalités sous entente.

À court terme, tu peux m'envoyer toutes demandes qui nécessitent l'apport d'un inspecteur.

Je vais m'occuper de référer un inspecteur pour chaque dossier.

Ce sera donc un service "à la carte" pour les prochaines semaines, le temps d'avoir un plan de match clair.

Ainsi, le service est maintenu pour ta population et tu peux économiser des heures pour terminer l'année. »

7. VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. CONDOLÉANCES

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Henri-Paul Valcourt, père de monsieur Jimmy Valcourt, maire de Sainte-Angèle de Méridi, survenu le 29 août dernier. La famille recevra les condoléances le samedi 28 septembre, à compter de 15 h, directement à l'église de Sainte-Angèle-de-Méridi. Les funérailles seront célébrées le samedi 28 septembre à 16 h 30 en l'église de Sainte-Angèle-de-Méridi et de là au cimetière paroissial.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Arthur Michaud, père de madame Gitane Michaud, mairesse de Les Hauteurs, survenu le 3 septembre dernier. Les funérailles ont été célébrées le samedi 14 septembre à 13 h 30 en l'église de Les Hauteurs et de là au cimetière paroissial.

7.2. ON DÉCOUVRE NOS MUNICIPALITÉS

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE | Dernière sortie de l'année avec la MRC !
On profite des belles couleurs d'automne pour une journée d'exploration incroyable à Municipalité de Grand-Métis, Saint-Octave-de-Métis et Municipalité de Padoue!
Samedi 5 octobre | 9h - 16h Départ : Stationnement de la MRC de La Mitis
Au programme :
Parc de la Pointe Leggatt
Randonnée sur le sentier Mitiwee
La Fourche du Troll
Savonnerie La Mousse de mer
Société historique et patrimoniale
Mine de ketchup (oui, oui !)
Mini putt... et bien d'autres surprises !
N'oubliez pas votre lunch! On s'occupe des breuvages et des collations.
Places limitées ! Inscrivez-vous avant le 1er octobre

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée lors d'une séance extraordinaire

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-09-120 Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 19h50, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée


Marc-André Larrivée, maire


Cathy Ouellet, directrice générale & greffière-trésorière

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Marc-André Larrivée, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Marc-André Larrivée, maire